PRIX : 5 sous

Deux grèves de l'"Internationale"

Aux chantiers Davie et à la Dominion Textile

*Reproduction d'articles parus dans l'"*ACTION CATHOLIQUE*", du 31 juillet au 23 août*



Éditions de
L'"ACTION SOCIALE CATHOLIQUE"
101, rue Sainte-Anne, 101
QUÉBEC

1919

PRIX : 5 sous

Deux grèves de l'"Internationale"

Aux chantiers Davie et
à la Dominion Textile

*Reproduction d'articles parus dans l'"*ACTION CATHOLIQUE*", du 31 juillet au 23 août*

[illegible] de
L'"ACTION [illegible] CATHOLIQUE"
101, rue Sainte-Anne, 101
QUÉBEC
19[illegible]

Avant-propos

La présente publication traite des grèves qui ont eu lieu, fin de juillet et commencement d'août 1919, aux chantiers maritimes de la compagnie Davie, à Lauzon, (Québec), et aux filatures de la Dominion Textile, à Saint-Grégoire de Montmorency (Québec).

Ces événements qui, en d'autres temps et en d'autres endroits, auraient passé inaperçus ont suscité dans la province de Québec, et peut-être même encore plus loin, un intérêt considérable.

Voici pourquoi: Depuis cinq ans, toute une campagne se poursuit, dans la province de Québec, pour faire échec au mouvement ouvrier international et engager les travailleurs catholiques à s'enrôler dans des syndicats confessionnels et purement canadiens.

Cette campagne — rien n'est plus sûr — a déjà porté, surtout dans le diocèse de Québec, des fruits abondants. Mais on ne sera pas surpris d'entendre dire que ce n'est pas encore la pleine moisson. Pour une raison ou pour une autre, beaucoup d'ouvriers hésitent encore avant de quitter les rangs des unions neutres et américaines, et celles-ci, menacées de destruction, font une résistance de tous les diables.

Jusqu'au moment des grèves de Lauzon et de Saint-Grégoire, non seulement beaucoup d'ouvriers, mais le reste de l'opinion publique, ou à peu près, était plutôt sceptique à l'endroit des avancés des promoteurs du mouvement syndical catholique.

Quand ceux-ci affirmaient, en s'appuyant sur les dires, les écrits et les actes de leurs adversaires, que les unions internationales constituent un danger, non seulement pour les convictions religieuses et patriotiques de leurs propres membres,

mais même pour leurs intérêts matériels bien entendus, ceux à qui s'adressaient ces avertissements pensaient qu'il y avait exagération et crainte vaine, et les meneurs des organisations ainsi dénoncées protestaient partout qu'on calomniait des institutions vraiment nécessaires et que celles-ci ne méritaient aucunement les accusations dont on les accablait. Si on nous combat, disaient-ils, c'est que nous défendons les ouvriers. Nos persécuteurs sont des capitalistes ou des protecteurs du régime capitaliste. Que les ouvriers soient en garde contre des menées qui auront pour résultat de les livrer tout ronds au capital sans coeur.

Et tout cela produisait une hésitation bien humaine.

Osait-on préciser et dire que la plupart des agents de la Fédération américaine — du moins, dans nos milieux — se montrent violemment anticléricaux ; signalait-on leurs prédications démagogiques, leurs appels à la lutte des classes, leurs violentes sorties contre le capitalisme ; dénonçait-on leurs doctrines économiques fausses, leur conception erronée des droits des travailleurs, l'abus qu'ils font de la grève et leur peu de souci de la conscience : tout de suite, on était accusé de parti-pris.

Voyez donc ces arriérés, disait-on : ils ne savent pas encore que le monde est en démocratie et que, enfin, c'est le tour des prolétaires. S'ils crient si fort, c'est qu'ils sentent que leur règne a pris fin. Aujourd'hui, les ouvriers ne s'en laissent plus imposer. Ils savent que tous ceux qui en appellent à l'ordre sont des exploiteurs, et malheur à ceux qui voudraient barrer la route à la démocratie triomphante !

Vous aviez beau dire et redire, après l'Eglise, que les syndicats neutres endorment ou faussent la conscience des ouvriers ; que, tôt ou tard, ils conduisent leurs membres à faire des grèves que la morale défend, on avait l'air de vous répondre : Ici, il n'y a pas de danger. Vous insistiez : Mais la direction générale du mouvement ouvrier international échappe aux catholiques, et c'est un fait que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada prône des réformes dangereuses frisant le socialisme et contraires, parfois, aux enseignements de l'Eglise ; on faisait mine de ne pas vous entendre.

Jusqu'aux patrons qui avaient l'air de s'amuser de ce qui leur semblait être une querelle entre ouvriers.

Ils ne voyaient pas que leurs propres intérêts étaient en jeu.

Quoi ! aurait-on pu dire, vos employés à vous, marchands ou industriels canadiens, appartiennent à des syndicats dont la direction est américaine, et vous ne craignez pas pour vos affaires ! Mais s'il allait arriver que vos compétiteurs des Etats-Unis se servent du syndicat comme d'un instrument pour vous combattre ! Car, cela s'achète et cela se vend, l'influence d'un syndicat international. On a vu, il y a quelques années, les mineurs d'un charbonnage de la Colombie-Anglaise se mettre en grève sur un ordre venu de Seattle. Enquête faite, on a trouvé que le syndicat américain avait mis ses membres canadiens en chômage pour favoriser les mineurs et les propriétaires de mines américains.

Mais cela s'oublie si vite ! Et puis, ici ... il semblait que pareille chose ne fût jamais arrivée.

Il y avait bien, — depuis un certain temps, — des rumeurs inquiétantes. On entendait parler de grèves séditieuses, voire politiques, comme à Winnipeg. Les journaux faisaient grand tapage autour de la One Big Union ; mais tout cela était qualifié de bolchévisme, et les patrons de chez nous se disaient que les ouvriers de Québec ont encore trop de conscience pour donner dans les folies russes. Ils oubliaient que le feu prend vite dans la poudre et que tout cela, c'est purement et simplement l'esprit soi-disant neutre des unions internationales qui l'a rendu possible.

Survinrent, alors, les grèves de Lauzon et de Saint-Grégoire.

En ces deux occasions, la Fédération de Marine et la Fédération des Ouvriers textiles firent plus, en huit jours, pour ruiner à jamais, dans notre district, l'organisation ouvrière internationale, que tous ses dénonciateurs n'avaient pu faire dans l'espace de cinq ans.

Les ouvriers honnêtes et les patrons intelligents réalisèrent tout de suite, à la lumière toute proche de ces deux évènements, que ceux qui avaient dénoncé les unions internationales avaient vu juste. Et l'on comprit, du même coup, les services

que sont appelées à rendre à tous, ouvriers et patrons, les unions ouvrières catholiques.

Quelques articles parus dans *l'Action Catholique,* à mesure que se développaient les grèves précitées, ont souligné comme il fallait les leçons à tirer de ces deux aventures. Ce sont ces articles, que beaucoup nous ont demandé de réunir et de publier en brochure, que l'on trouvera ici.

Nous n'avons voulu rien y changer. Nous avons seulement ajouté, ici ou là, quelques notes au bas des pages, quand cela nous a paru utile.

Nous avons cru bon, aussi, de rappeler sommairement les faits qui se sont passés. Autrement, on aurait une idée incomplète de ce qui a eu lieu. Les articles ne comprennent pas ce précis historique, et cela pour la raison très simple que le journal racontait ailleurs le fait commenté dans l'article de rédaction.

Puisse cette publication hâter le développement du syndicalisme catholique chez nous ! Cela presse. Et tout le monde, qu'on nous en croie, y trouvera profit.

HISTORIQUE DE LA GRÈVE AUX CHANTIERS DAVIE

Ce fut le 28 juillet que fut votée, par 233 voix contre 37, la grève des membres de la Fédération de la Marine travaillant aux chantiers Nos. 3 et 4 de la Compagnie Davie.

Cette grève a affecté directement à peu près trois cents internationaux et, indirectement, quatre cents nationaux et quelques centaines d'ouvriers non-unionistes. Les nationaux travaillant sur ces deux chantiers appartenaient à l'Union nationale des Ouvriers de la Rive Sud qui compte deux mille membres dont treize cents sont employés à la construction des vaisseaux en fer sur le chantier No. 1 lequel n'a pas été affecté par la grève. La Fédération de Marine avait, en tout, trois cents membres; pas un dans le chantier No 1.

Au moment de la grève, l'Union nationale des Ouvriers de la Rive Sud jouissait de la reconnaissance officielle et exclusive sur tous les chantiers de la compagnie.

La Fédération de Marine n'était aucunement reconnue.

Sur les causes de la grève, il n'y a pas lieu d'insister ici; on trouvera dans les articles reproduits toutes les indications nécessaires.

Les faits se sont passés comme suit:

Le 29 juillet, premier jour de la grève, des piquets de grévitses occupèrent les abords du chantier No. 4 et les hangars de la compagnie à Québec.

Les ouvriers nationaux furent empêchés, ce jour-là, de se rendre à leur ouvrage, mais il n'y eut pas de coups.

Le 30, les piquets de grévistes se portèrent à des voies de fait sur les ouvriers nationaux qui voulaient retourner au travail.

Le 31, les grévistes de garde au chantier No. 4 placèrent un cable à l'entrée du chantier et déclarèrent à deux reprises aux ouvriers nationaux: "C'est notre intention de vous empêcher, même par la force, de retourner au chantier pour y continuer les travaux."

Le 1er août, plainte fut portée, en cour de Police, contre plus de quarante obstructionnistes.

Le 2 août, plusieurs d'entre eux comparurent devant M. le Juge Choquette qui, en les admettant à caution, les avertit que le fait d'empêcher par la force, la liberté du travail, est, aux termes de la loi, un acte criminel.

Les grévistes n'en continuèrent pas moins à garder les chantiers le lendemain, dimanche.

Le lundi, 4 août, ils se portèrent à des voies de fait sur les nationaux qui voulurent forcer l'entrée du chantier No. 4. Ceci amena un autre plainte contre une quarantaine de grévistes.

La Fédération de marine se décida, enfin, le 7 août, à laisser libre l'entrée des chantiers de la Compagnie Davie. Les piquets de grévistes furent retirés et les ouvriers nationaux purent retourner à l'ouvrage.

Que s'était-il passé?

Sans doute, les menaces de M. le juge Choquette avaient ébranlé certains des grévistes — nous ne disons pas leurs meneurs; mais nous affirmons que n'eût été de M. Robertson, ministre du Travail, et de l'intervention personnelle de M. Tom Moore, président du Congrès des Métiers et du Travail, qui, d'Ottawa, envoya un message aux chefs internationaux d'ici, la Fédération de Marine aurait continué de braver la loi et de demander à ses adhérents, en dépit des avertissements du magistrat de police, de commettre un acte criminel.

Sous le coup des menaces et des ordres qui arrivaient d'Ottawa, les chefs internationaux se décidèrent à plier bagage et à se mettre dans la légalité.

Tout de suite, les ouvriers nationaux retournèrent au travail. Les chantiers, les jours d'ensuite, reprirent leur activité accoutumée, si bien que la Fédération de Marine, sous la poussée de ses propres membres, dut rappeler l'ordre de grève et permettre à sa clientèle de reprendre l'ouvrage.

L'Union nationale des Ouvriers de la Rive Sud voulut se montrer charitable. Elle permit à ses adversaires de travailler sur les chantiers où, seule, elle est reconnue. Elle ne força personne à entrer dans ses propres rangs. Tout ce qu'elle exigea, ce fut, non pas la carte de membre, mais la carte de travail de l'Union.

HISTORIQUE DE LA GRÈVE À SAINT-GRÉGOIRE DE MONTMORENCY

La grève des quinze cents ouvriers et ouvrières de la Dominion Textile, aux usines de Saint-Grégoire de Montmorency, éclata le 28 juillet.

Les grévistes demandaient la journée de huit heures, la reconnaissance de la Fédération internationale des Ouvriers textiles et une augmentation de salaires de 40%.

Le 31 juillet, ils molestaient les gardiens des usines et empêchaient des ouvriers qui voulaient travailler de se rendre à leur ouvrage.

Le 1er août, des piquets de grévistes bloquaient toutes les avenues des usines et personne, pas même le gérant, ne pouvait y avoir accès.

Le même jour, les grévistes refusaient, au rapport des journaux, une augmentation de salaires de 10%, et ils s'organisaient en escouades pour monter la garde autour des usines et empêcher, par ce moyen, la reprise du travail.

Tous les jours suivants, jusqu'au 7 août, se passèrent dans un calme relatif: des piquets de grévistes se tinrent continuellement à l'affût et les usines restèrent fermées .

Il y eut cependant, le 6 août, une opposition violente pour empêcher les contre-maîtres de rentrer à la manufacture et cette action des grévistes aboutit à une plainte en cour de Police contre cinq d'entre eux.

Le lendemain, les piquets de grévistes avaient disparu; une cinquantaine de soldats montaient la garde autour de la manufacture et celle-ci ouvrait ses portes.

Tout de suite, plusieurs non-unionistes retournèrent à l'ouvrage.

Le lendemain et les jours de la semaine qui suivit virent augmenter graduellement la nombre des briseurs de grève.

Le local de la Fédération des Ouvriers textiles se décida lui-même, devant l'échec certain, à rappeler, le 17 août, l'ordre de grève.

Le matin du 18, tous les grévistes retournaient à l'ouvrage, à l'excepdes principaux meneurs, que la Compagnie refusa de reprendre.

Les organisateurs internationaux avaient bien assuré, la veille, que l'union était reconnue et que l'augmentation des salaires suivrait bientôt; mais, le lendemain, on dût se rendre compte que toutes ces promesses étaient fausses, et que la grève finissait par un fiasco complet.

Depuis ce temps, quelques-uns s'imaginent encore, à Saint-Grégoire, que la Fédération des Ouvriers textiles va gagner son point; on n'ose pas s'avouer qu'on s'est laissé mener à l'abîme; on a encore confiance, malgré tout, à la réalisation de quelques-unes des promesses qui ont été faites. Mais, ceux qui voient les choses du dehors savent que la partie a été perdue; que les grévistes ont été trompés et qu'ils sortiront de cette aventure plus pauvres qu'auparavant.

C'est dommage pous nos amis de Saint-Grégoire; mais c'est leur faute; ils ont eu à choisir entre une union catholique et l'union internationale. Ils ont préféré s'embrigader dans cette dernière. Qu'ils méditent, aujourd'hui, sur les mensonges qu'on leur a contés et qu'ils voient si, oui ou non, ils ont eu affaire à des exploiteurs ou à des amis.

DEUX GRÈVES DE L'"INTERNATIONALE"

I

LES EXPLOITS DE L'"INTERNATIONALE"

Aux chantiers Davie

Jeudi, le 21 juillet 1919.

Les hordes de l'"Internationale" ont accompli à Lauzon, hier matin. des exploits d'apaches.

Contre la liberté du travail

Conduits par des agents qui, paraît-il, disaient à leurs troupes, il y a quelques jours: "Ne craignez pas les balles et servez-vous des balles", des internationaux de Lauzon, de Québec et même de St-Grégoire de Montmorency, ont empêché, de concert avec quelques voyous, le chantier maritime numéro quatre de continuer ses travaux et quatre cents hommes qui voulaient travailler, de pouvoir se rendre à leur ouvrage.

Des explications !

Quelques-uns d'entre eux sont allés conter à certains de leurs amis de la rédactoin du "Soleil" que, s'ils avaient ainsi disposé, dès avant-hier, des piquets de grévistes ,aux abords du chantier, c'était dans le but de protéger la propriété de M. Davie (!) et pour empêcher les "nationaux" de nuire à la grève en continuant le travail.

Le "Soleil" raconte, de plus, que ces bons internationaux, se sont trouvés tout scandalisés, hier matin, de voir un pelo-

lon de soldats garder le chantier Davie: N'étaient-ils pas là, pour maintenir l'ordre!

Et puis, ils sont si calmes ! affirme le rédacteur qui a leurs confidences.

Soit donc !

Mise au point

Mais, voici une mise au point qui dérangera peut-être quelques petits calculs. Le public n'a pas intérêt, lui, à se laisser berner, ni non plus, à faire le jeu des monteurs de grève qui, s'ils étaient payés pour tuer l'industrie maritime à Lauzon, feraient exactement ce qui se fait à l'heure actuelle.

Qu'on nous permette, d'abord, de donner quelques renseignements utiles.

Quelques précisions

Les Chantiers Davie, à Lauzon et à Québec, emploient un peu plus de deux mille hommes: treize cents à la construction et à la réparation des navires en acier; (c'est le chantier numéro 1, qui n'est aucunement affecté par la grève actuelle) sept cents à la construction des navires en bois; (c'est le chantier numéro 4); deux cents, à peu près, à des travaux de finissage des navires en bois aux hangars numéro 14, à Québec.

Sur ces deux mille hommes, de quatorze à quinze cents font partie de l'"Union Nationale des ouvriers de la Rive Sud", trois cents appartiennent aux unions internationales et les autres sont des travailleurs non-unionistes. (1)

De plus — et voilà le point important — il existe depuis quelques semaines, (2) entre la Compagnie Davie et l'"Union Nationale des Ouvriers de la Rive Sud" une entente aux termes de laquelle la compagnie s'est engagée à n'employer que

(1) On nous a fourni, depuis lors, les chiffres suivants qui sont officiels: nombre des ouvriers employés par la Compagnie Davie à Lauzon et à Québec, 2200; Ouvriers internationaux, 350; Ouvriers nationaux, 1650; Non-unionistes, 200. Depuis la grève, tous les ouvriers des chantiers Davie sont porteurs d'une carte de l'Union nationale.

(2) Depuis le 7 juillet 1919.

des membres de l'"Union Nationale", pendant que celle-ci a promis de fournir tous les ouvriers nécessaires aux chantiers.

Si, depuis lors, les trois cents internationaux et les quatre cents neutres ont continué à travailler sur les chantiers, c'est simplement par une tolérance charitable de la part des deux parties au contrat dont nous avons parlé.

Grève injuste

Les faits étant ainsi, la prétention des unions internationales à exiger d'être reconnues sur les chantiers Davie est absolument inadmissible et la grève qu'elles ont déclarée est immorale.

La compagnie Davie avait-elle le droit, oui ou non, de décider que seuls les membres de l'"Union nationale des Ouvriers de la Rive Sud" seraient employés sur ses chantiers? Elle le pouvait évidemment: charbonnier est maître chez lui.

Les membres de l'"Union Nationale" ont-ils le droit d'user d'un privilège qui leur a été librement consenti par le patron? La réponse ne fait pas de doute, même, croyons-nous, pour des internationaux.

Et alors, de quoi ceux-ci se plaignent-ils ; et comment se fait-il qu'ils veulent faire reconnaître leurs unions quand d'autres occupent la place? De quel droit s'imposeraient-ils à la compagnie Davie, quand celle-ci ne les veut pas?

Et qu'est-ce qui les justifie d'user de la force pour empêcher des ouvriers qui ont le droit d'aller travailler de se rendre à leur besogne?

Rien absolument rien. Ce qu'ils ont fait, hier, c'est du bochisme pur.

Une union qui demande un chantier " libre " !

Qu'une union demande à être reconnue sur un chantier libre, c'est dans l'ordre; qu'elle fasse une grève pour obtenir cet avantage, ce l'est moins, mais cela se voit. Ce qui est immoral et ce qui ne se voit jamais, c'est que l'on s'oppose à l'exécution d'un contrat entre deux parties qui n'ont fait qu'user de leurs droits stricts, sans léser ceux des autres; c'est qu'une union veuille se substituer à une autre sur un chantier "fermé".

Les agissements de l'Internationale à Lauzon ressemblent aux procédés du gamin qui, n'ayant pu obtenir une place dans la voiture où des enfants bien élevés ont été admis, lance des pierres aux chevaux, au conducteur et aux enfants bien élevés.

Un apache ne ferait pas autrement: il se placerait dans le chemin qui conduit à votre demeure et, comptant sur sa force ou sur votre surprise, il vous empêcherait de rentrer dans la maison qui vous appartient.

Que les autorités interviennent !

Nous ne savons pas ce que fera la Compagnie Davie, ni quels moyens emploieront les ouvriers nationaux de Lauzon; mais nous savons bien qu'ils ont pour eux la justice.

Dans le cas des gamins de tantôt comme dans celui de l'apache, les autorités civiles ont le devoir d'intervenir.

Et si, à Lauzon, les autorités qui ont le devoir de protéger les droits, interviennent — et vigoureusement — elles étonneront peut-être celui-ci ou celui-là, mais ceux qui pensent qu'elles sont les gardiennes de l'ordre les approuveront de tout coeur.

II

MANOEUVRES "INTERNATIONALES"

Pour donner le change

— —

[illegible] le 5 [illegible] 1919

Chacun a sa petite habileté.

[illegible] meneurs de l'" Internationale " o[illegible] des nouv[illegible]les fausses ou tendancieuses. En voici des [illegible]ions

Un journal annonçait, hier, que M. B[illegible]d président de la Compagnie Davie, était au Château Fr[illegible]nac [illegible] qu'il av[illegible] demandé aux chefs de la grève de Lauz[illegible] de [illegible] l'y rencontrer.

Comme question de fait, M. Bernard est au[illegible] Unis ; il n'est pas venu à Québec; il ne s'est pas i[illegible]scrit au [illegible] et il n'a pas demandé aux internationaux d[illegible] venir [illegible] rencontrer.

Mais la fausse nouvelle a produit so[illegible] effet. [illegible] est sous l'impression que la compagnie D[illegible] va fa[illegible] arrangements avec l'"Internationale" et pas[illegible] par [illegible] de "l'Union nationale des Ouvriers de la Rive S[illegible]

Heureusement, tout cela est faux.

Un autre exemple: l'Union nationale d[illegible]lantiers-Couvreurs est en grève depuis huit jours. D[illegible] lors, ses membres se sont contentés de chômer et de se ré[illegible]r à leur salle de la Bourse du Travail. Constatant, hier ma[illegible]in, que d[illegible]ux ouvriers qui ne sont pas de leur union, mais qui sont p[illegible]ombiers et peuvent faire des travaux de couverture, sont à [illegible]xécuter certains ouvrages de cette nature, au bassin, pour le compte de M. Peters, les ferblantiers-couvreurs se rendent au-

près d'eux pour porter à leur connaissance que les membres de l'Union sont en grève et, sans pression indue d'aucune sorte, ils amènent ces ouvriers, qui ne savaient pas cet état de choses, à abandonner leur besogne. Il n'y a rien, là-dedans, de répréhensible. Mais, vite, un journal annonce que les nationaux de Québec font exactement comme les internationaux de Lauzon. Ils entravent la liberté du travail et comme il s'agit d'une affaire qui peut gâter la visite du prince de Galles à Québec, on annonce que des troupes — peut-être une armée — vont intervenir.

On voit où cela tend? A prêter aux ouvriers nationaux des méthodes qu'ils réprouvent. Mais le procédé est celui d'un boche.

Nous invitons le public à ne pas se laisser berner. Le résultat de la grève de Lauzon est connu depuis longtemps; ce sera un lamentable fiasco. Si le travail n'a pas encore repris au chantier no. 4, c'est simplement que l'Union nationale ne veut pas se faire justice elle-même. Les internationaux qui gardent les entrées de ce chantier agissent illégalement; ce n'est pas à des particuliers à rétablir l'ordre. Ce droit appartient aux autorités. Et l'on sait que celles-ci se remuent toujours lentement!

III

LAUZON ET S.-GRÉGOIRE

Deux grèves immorales

Mercredi, le 13 août 1919

Une demande qui ne fut pas exaucée

Il y a quelque temps déjà, monsieur l'abbé Max. Fortin, aumônier général des unions ouvrières nationales et catholiques du diocèse de Québec, déclarait ce qui suit devant la Commission Mathers nommée pour s'enquérir des relations industrielles au Canada. Il disait: Le plus tôt la Fédération Américaine et les unions internationales retireront de la circulation certains de leurs organisateurs qui opèrent dans la province de Québec, le mieux ce sera pour la paix industrielle, pour les ouvriers de chez nous, pour l'industrie locale et pour tout le monde, sans en excepter la Fédération Américaine et le Congrès des Métiers et du Travail du Canada eux-mêmes.

Cette dénonciation souleva des tempêtes parmi les sous-ordres visés, mais ni M. Tom Moore, ni M. W. Bruce, qui sont, au Canada, les chefs de l'Internationale et devant qui l'accusation fut portée, ne jugèrent à propos de demander des précisions.

...Et les fauteurs de troubles continuèrent comme par devant leur méchante besogne.

Le sera-t-elle, enfin?

Les grèves de Lauzon et du Sault-Montmorency ouvriront-elles les yeux de M. Tom Moore et des autres chefs responsables du Travail organisé international ? Nous voulons encore l'espérer.

Aussi bien, le Travail organisé international n'a rien à gagner et il a tout à perdre à faire faire sa besogne par des fous furieux et des hommes sans intelligence et sans conscience.

On trouvera peut-être que nous n'y allons pas de main morte à l'adresse des agents internationaux qui ont fait le coup de Lauzon et celui du Sault-Montmorency. C'est vrai; mais voyons un peu si les choses ne sont pas comme nous le disons.

Des dégâts pour $150,000.00

Ces deux grèves ont abouti à un fiasco qui, pour n'être pas encore complet aux usines de la Dominion Textile, n'en est pas moins d'ores et déjà absolument certain.

Et l'on voit assez et tout de suite ce que cela signifie pour les ouvriers qui y ont pris part ou en ont été les victimes. Les salaires perdus par les mille ouvriers affectés par la grève des chantiers Davie se chiffrent à près de $75.000. Mettez-en autant, sinon plus, pour les quinze cents employés de la Dominion Textile, et voilà qu'il faut compter une perte sèche de $150.000 pour les ouvriers et les ouvrières qui se sont laissés conduire par les meneurs de l'Internationale ou qui ont été les victimes involontaires de leurs actes insensés.

Sans compter le reste

Si on veut bien penser, en outre, à tout ce que ces deux aventures représentent de dommages causés aux familles des grévistes, à leurs fournisseurs, et, par contre-coup, au petit commerce et à la prospérité paroissiale; si on s'arrête un peu à considérer tout le tort causé aux industries dont les opérations ont été paralysées et la répercussion de toutes ces choses sur le coût de la vie, on en viendra bien vite à la conclusion que les dégats de ces deux affaires malheureuses sont considérables.

Meneurs criminels et grèves immorales

Faut-il excuser ceux qui en sont les auteurs ?

Nous répondons sans hésiter que l'on doit, bien au contraire, les traiter de criminels.

Aussi bien, ces deux grèves sont immorales, non seulement par les moyens mis en oeuvre pour les faire réussir, mais encore parceque les conditions requises pour les rendre légitimes n'ont pas été réalisées.

Quand peut-on faire la grève?

Pour que les ouvriers puissent, en conscience, faire la grève, il faut 1o que leurs réclamations s'appuient sur un fonds de justice indéniable; 2o que les bénéfices qu'ils espèrent retirer, en cas de succès, soient assez substantiels pour les justifier de s'exposer aux pertes à encourir en cas d'insuccès; (1) 3o qu'ils aient, avant d'en venir à la grève, inutilement épuisé les principaux moyens à leur portée pour en venir à une entente; 4o qu'ils aient, enfin, des chances très probables de gagner leur point.

Or, la grève du Sault-Montmorency et celle de Lauzon, surtout, ne remplissent pas ces conditions.

Dans le cas de Lauzon les réclamations étaient injustes

Prenons, pour commencer, le cas de Lauzon. Au dire des chefs internationaux, cette grève avait un double objet: obtenir la reconnaissance officielle de la Fédération de Marine et l'uniformité des salaires sur tous les chantiers maritimes du Canada.

Eh bien ! ces deux réclamations sont injustes.

L'uniformité des salaires

Du moment que la Compagnie Davie donne à ses employés les salaires courants payés dans le district — et elle leur donne déjà bien plus — on ne peut exiger d'elle, en justice, qu'elle fasse davantage.

Il y a plus: Cette prétention de la Fédération de Marine à vouloir imposer des salaires égaux dans tous les chantiers maritimes est contraire à la politique suivie jusqu'ici par les unions ouvrières internationales elles-mêmes. Celles-ci, en ef-

(1) Autrement dit, il faut que la chose en vaille la peine. On ne doit pas faire la grève pour des riens, pas plus qu'on ne doit faire la guerre pour des vétilles.

fet, ont toujours laissé aux différents locaux de leurs syndicats de fixer l'échelle des prix en tenant compte des conditions locales. Et c'est le bon sens même. Il n'est pas besoin d'un grand effort de raisonnement, par exemple, pour comprendre que la Compagnie Davie ne pourrait lutter avantageusement avec ses concurrents d'ailleurs qui ont à leurs portes le bois et l'acier, si elle devait payer sa main d'oeuvre aussi cher que les autres constructeurs qui obtiennent leur matière première à des conditions plus avantageuses.

Vraiment, on dirait que les meneurs de cette grève ont été payés par les compétiteurs de la Compagnie Davie pour ruiner l'industrie de Lauzon. En tout cas, on le voit, le premier motif invoqué pour légitimer cette grève est condamnable. Le second ne l'est pas moins.

La reçonnaissance de l'Union

.s agents de l'Internationale auraient dû savoir — et ils le savaient, du reste — que la Compagnie Davie ne pouvait leur accorder la reconnaissance officielle de leur union. Et cela, à cause d'une raison très simple: Au moment de la grève, la Compagnie s'était engagée par contrat à n'employer, dans ses chantiers de Lauzon et de Québec, que des membres de l'Union nationale des Ouvriers de la Rive Sud. Vouloir la forcer à reconnaître la Fédération de Marine, c'était lui demander de considérer son contrat avec l'Union nationale comme un simple chiffon de papier et l'exposer, du reste, à subir une grève de la part de deux mille de ses employés qu'une telle mesure aurait molestés dans leurs droits acquis. Donc, cette grève a été déclarée pour de mauvaises raisons. Si elle avait réussi, l'injustice triomphait.

Morale utilitaire

Mais les questions de justice ne sont pas le fort des agents internationaux; ils se contentent d'examiner si leurs agissements leur sont ou non avantageux. C'est une morale facile — trop facile pour les catholiques. Et, pour le dire en passant, c'est précisément dans le but d'éclairer, là-dessus, la conscience

des ouvriers que les unions nationales catholiques ont été fondées. Là, rien ne passe sans examen, et les grèves injustes y sont impossibles. Les aviseurs de ces unions ne sont pas des étrangers sans scrupule, mais des prêtres chargés par leur évêque de dire aux travailleurs ce qui est juste et ce qui ne l'est pas, ce qui est permis et ce qui est défendu, ce qui est bien et ce qui est mal.

Les ouvriers qui tiennent à se conduire en bons catholiques devraient réfléchir à cela avant de s'enrôler dans une union, et les patrons devraient y penser avant d'encourager ou de combattre les ouvriers qui ont recours à l'organisation.

Pas d'avantage à espérer

Quel avantage y avait-il à faire la grève aux chantiers Davie ? Si le coup avait réussi, la Fédération de Marine s'installait aux chantiers Davie, et, à cela, l'Internationale gagnait quelque chose. Mais, les grévistes eux-mêmes ? Ils y gagnaient — nous l'avons démontré — de tuer l'industrie qui les fait vivre.

Accordons sans examen que la Fédération de Marine a fait, avant la grève, maintes démarches pour imposer à la Compagnie Davie ses quatre volontés. Et venons-en tout de suite aux chances possibles de faire de cette grève un succès.

Pas de chance de succès

Nous prétendons que les agents de l'Internationale qui ont poussé à la grève nos ouvriers de Québec et de Lauzon, savaient parfaitement qu'ils les menaient à un désastre. Etait-il raisonnable, voyons, de penser que trois cents membres de l'Internationale délogeraient d'une position où un contrat les avait placés deux mille hommes appartenant à l'Union des Ouvriers de la Rive Sud ? Cinq minutes de réflexion auraient suffi à convaincre du contraire les ouvriers qui ont voté la grève, si on les avait mis au courant. Mais non, on leur a représenté que l'Union Nationale ne comptait pas; que ses membres, loin d'être solides, n'attendaient que le moment de se joindre à l'Internationale et on leur a soigneusement caché l'existence du contrat

dont nous avons parlé. Les deux cents soixante-dix hommes qui ont pris part au vote de la grève ont été odieusement trompés — comme d'habitude, d'ailleurs! — et Dieu fasse qu'ils le voient une fois pour toutes! On ne pouvait donc compter sur la force et sur le nombre pour triompher. On ne pouvait compter non plus sur l'aide du Ministère du Travail dont le sentiment était déjà connu pour s'être exprimé l'année dernière sur la même question. Nous irons plus loin, et nous affirmerons que la grève de Lauzon n'est pas approuvée, mais désapprouvée, par les chefs de l'Internationale au Canada.

A S.-Grégoire la demande était juste

Au Sault-Montmorency, les ouvriers avaient pour eux, du moins nous le croyons, la justice. Leur demande d'augmentation de salaires est parfaitement légitime et nous ne comprenons point que la Dominion Textile s'entête à payer à ses ouvriers des salaires de famine quand elle encaisse des dividendes annuels de 300 pour cent. Mais là encore, l'Internationale a poussé son monde dans une affaire qui devait aboutir à un désastre.

......Mais l'insuccès de la grève, certain ....

L'union des ouvriers textiles de S.-Grégoire ne comptait pas deux mois d'existence; ceux qui la composent sont de pauvres ouvriers et de pauvres ouvrières qui n'ont aucune avance personnelle et qui, par conséquent, ne peuvent soutenir une grève, même avec les secours qu'on promet de leur distribuer. Par ailleurs, on avait affaire à une compagnie dont l'organisation est tellement faite qu'elle peut tenir son bout pendant un an.

Conçoit-on que des chefs ouvriers consciencieux, même simplement intelligents, aillent pousser à une lutte dans de pareilles conditions ?

Et une grève entreprise dans ces circonstances, ne devait-elle pas échouer nécessairement ? Et alors, comment qualifier les meneurs étrangers qui y ont poussé ? Sont-ils simplement des idiots ou bien des criminels ?

Comprendront-ils?

Rien ne justifie les grèves de Lauzon et de S.-Grégoire: nous l'avons démontré. En conscience, des catholiques ne pouvaient les voter et y participer. Nous savons parfaitement que la plupart des grévistes ont marché de confiance, sans trop savoir où on les menait.

Un bon nombre, toutefois — ceux de S.-Grégoire surtout — ont été bernés parcequ'ils l'ont bien voulu. Nous savons qu'on les a avertis de ce qui se tramait contre eux; on s'est offert à les aider à améliorer leur condition de travail. Ils ont mieux aimé suivre les conseils de gens qu'ils n'avaient jamais vus, ni connus que de s'en remettre à l'avis de personnes dont ils ne peuvent douter qu'elles leur veulent du bien.

Comprendront-ils, aujourd'hui ?

On a employé des moyens criminels

Immorales dès le commencement, ces grèves ont continué de l'être tout le temps qu'elles ont duré. Les moyens employés p[illegible]évistes ont été, en effet, absolument répréhensibles. On se [illegible]pelle quelles entraves on a mises à la liberté du travail ? On a gardé mémoire, supposons-nous, des déclarations faites, en cour de police, par l'honorable juge Choquette ? Et l'on sait, de même, que M. Armand Lavergne, avocat des grévistes, a été obligé d'admettre, en cour, que les méthodes employés par ses clients étaient illégales ?

Qui les avait conseillées, ces méthodes ? Comment se fait-ils que des catholiques aient cru devoir se permettre de recourir à la force brutale — comme de vrais boches — pour entraver la liberté du travail ? Et qui expliquera que, même après les déclarations très nettes de M. le juge Choquette, ils aient encore continué à faire des actes défendus par la loi criminelle et par la loi morale ?

Il nous reste à tirer de ces malheureux événements quelques conclusions nécessaires. Nous le ferons bientôt.

———

IV

LES LEÇONS DES DEUX GRÈVES

Un mot aux ouvriers

Mercredi, le 13 août 1919

Deux fiascos

Les grévistes de Lauzon ... ne sont plus en grève ; il parait que, mercredi dernier, il y a eu rappel de l'ordre de chômage ; ces messieurs ne sont même plus internationaux, car on annonce que le local établi à Lauzon par la Fédération de la Marine a été dissout. Toutes les troupes ont été licenciées...et elles se sont hâtées de rejoindre l'Union Nationale des Ouvriers de la Rive Sud qui, par charité chrétienne, n'a refusé que les pires fauteurs de trouble.

Les fiasco est donc complet à Lauzon.

A S.-Grégoire, plus de six cents ouvriers et ouvrières ont déjà repris le travail. Ceux qui n'ont pas quitté la paroisse sont bien décidés à retourner à la besogne. Si ce n'est déjà fait, c'est que les meneurs qui les ont engagés dans cet aventure leur font encore espérer que les choses s'arrangeront selon les promesses qui ont été faites. Mais les choses ne s'arrangeront pas, il est facile de s'en rendre compte et, d'ici huit jours, tout le monde sera au poste.

Résultat : Quinze cents ouvriers et ouvrières auront perdu. chacun, par la faute des mauvais conseillers de l'Internationale, soixante à soixante-quinze piastres ; de plus — et c'est ce qui nous chagrine davantage — leurs salaires ne seront pas augmentés.

Les leçons

De bonnes leçons se dégagent des aventures de Lauzon et de S.-Grégoire. Et il y en a pour tout le monde : pour les ou-

riers, pour les patrons, pour les gouvernements, pour les hommes d'oeuvres et, même, pour les journalistes. (1)

Nous commencerons par celles qui s'adressent aux ouvriers.

Que l'ouvrier catholique ait un syndicat catholique

Qu'on nous permette de rappeler brièvement, tout d'abord, ce que l'Eglise enseigne sur l'organisation ouvrière.

Elle dit aux ouvriers catholiques: "*Il est nécessaire d'établir et de favoriser de toute manière les associations confessionnelles catholiques, dans les contrées catholiques, certes, et, en outre, dans toutes les autres régions, partout où il paraitra possible, de subvenir par elles aux besoins divers des associés*". (Enc. *Singulari quâdam*).

Dans la même encyclique se lisent encore les paroles suivantes : " *Quant aux organisations ouvrières, bien que leur but soit de procurer des avantages matériels à leurs membres, celles-là cependant méritent une approbation sans réserve et doivent être regardées comme les plus propres de toutes à assurer les intérêts vrais et durables de leurs membres qui ont été fondées en prenant pour principale base la religion catholiques et qui suivent ouvertement les directions de l'Eglise* ".

(1) Aux gouvernements, nous aurions fait remarquer— si nous en avions eu le temps — que leur conduite est plus qu'étrange. Ils sont tout glace pour les syndicats nationaux et catholiques, quand il ne les combattent pas; d'un autre côté, ils n'ont que faveurs pour les syndicats internationaux. Ne voient-ils donc pas le péril que fait courir à notre Canada, le Travail syndiqué américain et neutre? On dirait vraiment que ceux qui nous gouvernent le font exprès pour faciliter, ici, les progrès de l'américanisme et laisser le champ libre à toutes les forces révolutionnaires. — Aux hommes d'oeuvres, nous voulions signaler un nouveau champ d'apostolat: celui de l'organisation ouvrière catholique et leur indiquer ce qu'il pourraient faire pour aider celle-ci. — A nos confrères du journalisme qui se dit catholique, nous aurions demandé une chose bien simple: lire l'encyclique **Singulari quadam.** Cela aide à comprendre qu'il y a mieux à faire, par le temps qui court, que d'essayer de rester neutre entre les unions catholiques et internationales. Ménager la chèvre et le chou peut être avantageux pour la caisse d'un journal ; ce n'est ni digne, ni courageux, ni catholique.

C'est clair, n'est-ce pas? L'Eglise veut que les ouvriers catholiques mettent de côté le syndicat neutre et s'enrôlent — s'ils veulent d'une union ouvrière — dans le syndicat catholique.

Le pourquoi de cette direction

Et c'est la sagesse même, n'en déplaise aux chefs internationaux et à leurs suivants. Pour s'en convaincre, qu'on relise ces paroles, qui sont de Pie X: Les ouvriers catholiques ont le devoir d'appartenir à un syndicat catholique parce que " *la question sociale et les controverses qui s'y rattachent relativement à la nature et à la durée du travail, à la fixation du salaire, à la grève, ne sont pas purement économiques et susceptibles, dès lors, d'être résolues en dehors de l'autorité de l'Eglise, attendu que, bien au contraire et en toute vérité, la question sociale est avant tout une question morale et religieuse et que, pour ce motif, il faut surtout la résoudre d'après les règles de la morale et le jugement de la religion* " — Les ouvriers catholiques ne doivent pas appartenir à des unions neutres parce que — c'est toujours Pie X qui parle — " *c'est incontestablement à de grands périls que les associations de cette nature exposent ou peuvent certainement exposer l'intégrité de la foi de nos catholiques et la fidèle observance des lois et préceptes catholiques* ".

Les antis

Ne nous attardons pas à relever toutes les oppositions qu'a rencontrées, chez nous, la parole pontificale. Tous nos lecteurs savent parfaitement que, contrairement aux directions et aux principes proclamés par Léon XIII et Pie X, on a prétendu, ici, que l'Eglise n'avait pas d'affaire dans les questions ouvrières ; que celles-ci n'étaient que des " problèmes de pain et de beurre " ; que la religion n'avait pas à se plaindre des unions internationales, etc. Des ouvriers catholiques ont même déclaré, maintes et maintes fois, dans des discours ou des écrits, que les unions internationales ne leur semblaient pas mauvaises ; qu'il ne s'y faisait rien contre leur conscience et que l'intervention de l'Eglise, dans les différends ouvriers au Canada, leur

semblait un abus de pouvoir, une ingérence indue, pour employer l'expression la mieux comprise.

Qui avait raison : l'Église ou les autres?

Après l'affaire de Lauzon et celle de S.-Grégoire, il va devenir difficile, pour ceux qui ont des y ux, de ne pas voir que les directions pontificales ont leur raison d'être

Nous l'avons en effet démontré dans notre dernier article : ces deux grèves étaient immorales. Des catholiques ne pouvaient les voter ; des catholiques ne pouvaient employer les moyens dont on s'est servi pour les faire aboutir. Et les ouvriers qui y ont participé ont mal agi. Leur seule excuse, c'est que, peut-être, ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient. Et nous croyons qu'elle vaut pour le plus grand nombre. Mais tout cela ne prouve qu'une chose : c'est que, suivant la parole de Pie X. les unions neutres exposent ceux qui en font partie à manquer " à la fidèle observance des lois et préceptes catholiques " et que des ouvriers qui tiennent à se conduire d'après les dictées d'une conscience sûre et éclairée ne devraient pas en être les membres.

Par contre, l'Union des Ouvriers de la Rive Sud, qui est catholique, a protégé ses adhérents, non seulement au point de vue de leurs intérêts matériels, mais contre les emportements de la passion.

On le sait, si les chefs de l'Union nationale avaient voulu régler par la force, la question de Lauzon, il eût suffi de dix minutes pour tout arranger. Mais ils savaient que la fin ne justifie pas les moyens, et voilà pourquoi, refrénant leur juste colère, ils ont eu la patience de s'en remettre aux lenteurs de la loi pour faire rétablir l'ordre.

Cette façon d'agir les a appauvris chacun, de soixante-quinze piastres, perdues à cause du chômage, mais elle a permis aux membres de l'Union de garder leur conscience nette et de donner au monde des travailleurs un exemple qui portera ses fruits. Le geste de l'Union Nationale des Ouvriers de la Rive Sud, surtout quand on le considère en même temps que ceux de ses adversaires, à une éloquence singulière.

Il signifie que, dans ces temps où le droit et la conscience sont remisés aux vieilles lunes par les ouvriers de partout — et par quantité d'autres, aussi — il y a, dans la province de Québec, des ouvriers qui ont assez de foi et une notion assez haute de leurs droits et de leurs devoirs pour braver le qu'en dira-t-on et se constituer les défenseurs de l'ordre, de la moralité et du bon sens qui s'en va.

Une seconde leçon

Une autre conclusion s'impose aux ouvriers, après Lauzon et S.-Grégoire. C'est celle-ci : Les unions internationales ne sont pas aussi fortes qu'elles le disent, et la protection qu'elles promettent aux ouvriers ne vaut pas grand chose.

Où sont donc allés les quarante millions de piastres qu'on devait dépenser pour gagner la grève de Montmorency ? Et, que valent donc pour nous, de Québec, les trois ou quatre millions de membres de la Fédération Américaine ?

Les événements de Lauzon et de S.-Grégoire ont mis à jour bien des mensonges et donné le coup de mort à des vantardises qui ont fait jadis, le succès des organisations internationales. Exposer tout cela serait trop long et, d'ailleurs, il est toujours possible d'y revenir si besoin en est.

Nous en avons suffisamment dit, cependant, pour convaincre les ouvriers de bonne foi que, pour la protection de tous leurs intérêts, matériels, moraux et religieux, ils peuvent et doivent compter sur les unions catholiques et sur elles seules.

Dans un prochain article, nous exposerons ce que les patrons doivent conclure des événements de Lauzon et de S.-Grégoire.

Les unions catholiques à Québec

Jeudi, le 21 août 1919

Une armée qui grossit vite

Tout le monde s'accorde à reconnaitre que l'organisation ouvrière catholique a fait chez nous, depuis quelques années,

des progrès surprenants. C'est ainsi, par exemple, que, dans le seul diocèse de Québec, les adhérents du syndicalisme catholique atteignent, à l'heure qu'il est, le chiffre de dix-huit mille. Et c'est un mouvement qui vient de commencer : Il y a cinq ans, nos ouvriers appartenaient presque tous à des unions neutres, soit nationales, soit internationales.

Il va sans dire que ces celles-ci n'ont pas changé de caractère ; mais presque toutes les autres se sont muées en associations confessionnelles. Quant aux organisations nationales qui sont nées durant la guerre, — et à Québec, on en compte une bonne douzaine — elles sont toutes nettement catholiques.

Opposition des ouvriers aux unions confessionnelles

Même chez les ouvriers nationaux, ce mouvement rencontra, au début, une forte opposition. Certains prétendaient que c'était une manoeuvre destinée à tuer les unions ouvrières ; les associations dont on parlait seraient, croyaient-ils, des " unions de prières " ; les justes réclamations des ouvriers ne pourraient s'y faire entendre ou y seraient étouffées " parce que les prêtres sont pour la paix et contre la grève ", et le reste, et le reste : une vraie litanie de craintes, tout un chapelet de suppositions ... charitables et fausses, heureusement !

A Québec, on est converti

Car les événements ont fait mentir les prévisions pessimistes. Le syndicalisme catholique est celui qui, depuis cinq ans, a procuré le plus d'avantages aux ouvriers canadiens : les salaires des travailleurs québecois qui lui ont voté confiance ont été augmentés de trente pour cent alors que, dans le reste du Canada, les ouvriers syndiqués internationaux obtenaient un relèvement qui n'atteignait pas vingt-cinq pour cent ; et pendant que, pour aboutir à ce résultat inférieur, ces derniers recouraient à la grève et donc, perdaient, par le chômage, de fortes sommes d'argent, les ouvriers catholiques réglaient toutes leurs difficultés sans avoir besoin de se servir, fût-ce une fois, de ce procédé ruineux.

Aujourd'hui, — quoi de surprenant ! — les ouvriers de Québec sont entièrement convertis au syndicalisme catholique.

Opposition des patrons à toute union

La plupart des patrons, malheureusement, ne le sont pas encore. Ils continuent à penser et à dire, comme il y a cinq ans, que " c'est bien mieux pas d'unions " et qu'" elles sont toutes pareilles. "

Nous croyons volontiers que, de leur part, ce n'est pas toujours mauvaise foi. On manque de données précises sur l'évolution qui a eu lieu et, comme dans le cas des réformateurs de notre enseignement secondaire, on juge des choses d'aujourd'hui par la connaissance que l'on a de celles d'hier.

Elle devra cesser

Ce qui vient de se passer à Lauzon et à S.-Grégoire de Montmorency aidera, nous voulons l'espérer, à la conversion des patrons de bonne foi.

Car, rien ne prouve mieux, nous semble-t-il, que les unions d'ici ne sont pas "toutes pareilles": il y a, vraiment, union et union ; rien ne ne montre plus clairement, par ailleurs, que les unions catholiques sont une bonne chose, même pour les patrons qui les combattent ou qui les ignorent.

C'est ce que nous verrons demain.

Les Unions ne sont pas "toutes pareilles"

Vendredi, le 22 août 1919

Conduite différente

Les patrons qui se sont donné la peine de suivre d'un peu près les grèves de Lauzon et de S.-Grégoire ont dû remarquer, s'ils ne sont pas aveugles, que l'Union nationale des Ouvriers de la Rive Sud ne se conduisait pas précisément de la même manière que la Fédération de Marine et la Fédération des Ouvriers textiles.

Pendant que celles-ci, en effet, faisaient des grèves folles, employaient la violence pour terroriser leurs adversaires et

bravaient les lois dans le but d'atteindre leurs fins, celle-là refusait d'entrer dans un mouvement condamnable et, malgré toutes sortes de provocations, empêchait ses membres de se procurer un triomphe immédiat, bien facile à obtenir, par l'emploi de méthodes que réprouvent la conscience aussi bien que le code criminel.

Pourquoi cela ?

La réponse est facile : il y a union et union, comme il y a fagot et fagot.

Les principes diffèrent

Pour les unions internationales, le patron, c'est l'ennemi ; l'union catholique le considère comme un associé dans l'oeuvre de la production industrielle. Celle-ci voit en lui le propriétaire et le chef d'entreprise ; celles-là, l'exploiteur et le marâtre qu'une plus juste organisation de la société pendrait haut et court.

L'unique but que poursuivent les syndicats internationaux, c'est l'augmentation constante des salaires et la diminution non moins constante des heures de travail. Les unions catholiques savent que les salaires ne se commandent pas à coup de grève et que, même avec de la bonne volonté, le patron doit leur assigner des limites ; elles sont pour une journée d'ouvrage raisonnable, mais elles comprennent qu'il est des temps et des pays où c'est mal de vouloir raccourcir la durée du labeur.

Les unions internationales prêchent à leurs membres que l'ouvrier devrait avoir autant de bonheur, de jouissance et de repos que son patron : tout leur horizon est sur la terre ; les ouvriers appartenant aux syndicats catholiques ont des vues plus saines et plus hautes : loin de considérer comme une injustice l'inégalité des conditions humaines, ils savent que la naissance, les talents et les circonstances rendent inéluctable l'inégalité qui existe entre les hommes. Et ils ont foi en une vie meilleure où chacun recevra, en fait de vrai bonheur et de vraies jouissances, la part qu'il a méritée, quels qu'aient été, par ailleurs, sa parenté, sa richesse, sa puissance et ses dons intellectuels ou autres.

Il y a des unions qui prétendent que les questions de salaire et toutes les autres questions concernant le travail sont purement économiques : elles disent que la conscience n'y est pas intéressée ; que l'Eglise n'a pas, en conséquence, le droit de s'en occuper ; que les ouvriers n'ont pas à tenir compte de ses directions dans leurs affaires professionnelles. Ces organisations sont neutres, et il en existe à Québec, et des ouvriers catholiques se permettent d'en faire partie, sans raison suffisante, et tout cela est blamâble : rien de plus vrai. Mais, puisqu'on vous dit qu'il y a, à Québec, des unions catholiques — cela ne date pas d'un siècle, mais cela est, à l'heure où nous sommes — qui professent le contraire ! Croiriez-vous que leurs statuts reconnaissent que les actes syndicaux doivent être réglés, non pas par l'appétit plus ou moins vorace des syndiqués, mais par les lois morales qui régissent tous les actes humains ? Rien de plus exact, cependant.

Vous connaissez des unions qui, pour la moindre affaire, ont recours à la grève ? Vous pouvez en nommer qui ont déclaré des grèves immorales, injustes, voire des grèves poltiques ? Nous aussi. Mais apprenez donc qu'il y a, à Québec, au delà de quarante unions et pas moins de quinze mille ouvriers qui, tout le temps de la période tourmentée de la guerre, ont réglé tous leurs différends sans avoir recours à ces moyens extrêmes.

Il y a des unions qui s'imposent dans les usines : C'est vrai et elles font mal ; mais il y en a d'autres, comme cette Union des Ouvriers de la Rive Sud qui, à force de démontrer leur utilité, obtiennent de ceux qui les emploient d'être reconnues volontairement. Et n'est-ce pas que c'est bien ?

Que les patrons distinguent donc !

Cette définition par les contraires de deux choses opposées est incomplète, nous le savons, mais elle suffira pour prouver aux employeurs de la province de Québec que, s'ils ne veulent être injustes envers les ouvriers syndiqués, il est grand temps qu'ils s'informent à quelle espèce d'union ceux-ci appartiennent.

Les unions ne sont pas toutes pareilles. Certains marchands et certains industriels qui donnent à n'importe qui, quand on vient les solliciter pour ceci ou cela ... pour les amusements de la Fête du Travail, par exemple ; certains maires et certains échevins qui, dans leur ignorance, déplorent tout haut, en de certaines occasions, que les ouvriers soient divisés; certains employeurs qui traitent toutes les unions comme des organisations révolutionnaires trouveront profit, pensons-nous, à réfléchir un peu sur cette vérité

Le syndicalisme catholique, c'est le salut

Une question

Que faut-il penser des patrons qui combattent les unions ouvrières ?

Font-ils bien ou mal ?

Deux réponses

D'abord, on fait toujours bien de ne pas se laisser manger par les bêtes féroces, et cela règle le cas des unions sans foi ni loi.

Mais il y a les autres. Pourquoi s'y opposer, quand on est patron ?

Soyons pour les bonnes unions : c'est avantageux

Trouve-t-on vraiment avantageux le régime qui oblige un employeur à régler avec chacun de ses employés?

Et puis, il y a d'autres considérations.

C'est respecter les droits des autres

Le patron a ses droits : mais l'ouvrier a les siens, lui aussi.

Quand il s'entend avec d'autres ouvriers pour qu'ensemble ils puissent disposer de leur travail aux meilleures conditions possibles, il use d'un droit indéniable, et il est absolument dans l'ordre, même si cette action doit coûter au patron des déboursés plus considérables.

Les ouvriers sont parfaitement justifiables, aussi, de se mettre ensemble pour sauvegarder leurs droits d'hommes et de chrétiens.

Entraver l'exercice de ces activités légitimes, c'est de la part du patron, un abus d'autorité, un coup de force, un acte répréhensible.

Nous avouerons bien franchement que, pour notre part, nous ne voudrions pas être au service d'un patron qui combat l'union ouvrière honnête.

Un homme de cette trempe ne nous dit rien de bon.

S'il veut empêcher l'ouvrier de prendre les moyens permis pour se protéger et améliorer sa condition, il est assez probable que le sens de la justice ne l'étouffe pas.

Et voilà qui n'est pas précisement une sécurité pour le pauvre travailleur.

Certes, les patrons qui ne reconnaissent à l'ouvrier que le droit de travailler beaucoup à bon marché ont tout à redouter de la part des unions, même catholiques. Mais ceux qui lui reconnaissent le droit [illegible]ndre les moyens efficaces pour obtenir des salaires rais[illegible]es perdent leur temps et gaspillent inutilement leurs efforts à s'opposer aux unions qui ont du sens moral. Celles-ci ont en elles-mêmes un frein aux abus de leur propre force.

D'ailleurs, la poussée des travailleurs manuels vers l'organisation ouvrière est aujourd'hui si puissante que ce serait puéril de vouloir l'enrayer. Il faut choisir entre l'union ouvrière catholique et l'autre.

C'est se protéger soi-même

Et nous prétendons que les patrons, même protestants, n'ont rien à craindre de leur alliance avec les unions ouvrières catholiques. Bien au contraire, c'est là qu'est le salut, non seulement de l'industrie et du commerce canadien, mais encore de l'ordre social lui-même.

D'une part, en effet, il faut se rendre compte que les syndicats dits internationaux ont une direction américaine et que, de plus, ils font profession de ne reconnaître aucune loi morale. Il faut faire attention, aussi, au fait que les ouvriers syndiqués canadiens se sont enrôlés en grand nombre, depuis un an, dans la " One Big Union " qui n'est, au fond, qu'une machine révolutionnaire.

Si on veut sauvegarder les intérêts de la société canadienne et des particuliers canadiens, il faut, c'est évident, ne pas les confier à de pareils gardiens.

D'autre part, les unions catholiques purement canadiennes, loin d'être une menace pour les intérêts des patrons canadiens et un danger pour la cause de l'ordre dans ce pays, offrent, au contraire, toutes les garanties désirables pour la cause de la justice, de la concorde et de la paix industrielle.

Il serait facile de le prouver en analysant les doctrines qu'elles professent et en montrant l'esprit dans lequel elles ont été fondées.

Mais, laissons là les raisonnements. A eux tout seuls, les faits sont capables de produire la conviction.

Que seraient aujourd'hui les chantiers Davie, si l'Union nationale des Ouvriers de la Rive Sud ne les avait pas sauvés des coups que voulait leur porter la Fédération de Marine ?

Que les patrons qui aiment à se renseigner aillent donc demander à M. Georges Davie ou au président de la Compagnie Davie, M. Bernard, s'ils aimeraient mieux n'avoir pas à traiter avec une union ouvrière ? Qu'ils s'informent auprès des gérants de mines de Thetford, et qu'ils leur demandent ce qu'ils pensent du régime auquel les soumet l'Union catholique des Mineurs ?

Nous savons qu'actuellement de nombreux capitalistes se hâtent de liquider le " stock " qu'ils détiennent dans des compagnies qui font affaire dans les provinces de l'Ouest, — et cela à cause de la menace ouvrière, — et songent à placer leurs capitaux dans la province de Québec, où beaucoup d'ouvriers ont fait choix d'organisations qui, pour être efficaces, ne sont pas moins consciencieuses.

C'est faire échec à la révolution

Que veut-on de plus ?

Le révérend père Archambault affirmait récemment que les syndicats catholiques constituent le seul rempart contre l'invasion du bolchévisme au Canada. Et Son Eminence le Cardinal Bégin se hâtait de lui écrire pour lui déclarer qu'à son sens rien n'est plus vrai.

Oui — et il est facile de comprendre pourquoi — les syndicats catholiques nous sauveront de la révolution en même temps qu'ils sauveront nos industries. Mais, c'est à la condition qu'au lieu de les combattre, les patrons soient assez clairvoyants pour ne pas entraver leur action salutaire.

Ceux qui se dévouent, à Québec, pour le succès du mouvement ouvrier catholique rencontrent souvent dans leur chemin, nous le savons, des employeurs aveugles qui ne voient pas les dangers et les nécessités de l'heure. Dans le but de cumuler des profits plus considérables, ils emploient tous les moyens de détourner leurs employés des unions où ceux-ci voudraient entrer. Ils vont, parfois, jusqu'à la menace ; quelques-uns se sont même permis, déjà, de renvoyer ceux d'entre leurs hommes qui avaient adhéré à une union.

Rien ne justifie une conduite pareille, nous l'avons vu. Quand on veut que les autres respectent les droits qu'on possède, il faut commencer par respecter ceux qui leur appartiennent. Et, dans l'espèce, rien n'est plus certain que le droit des ouvriers à s'organiser comme ils l'entendent dans le but de se protéger et d'améliorer leur condition de travail.

Et puis, nous le répétons : la révolution s'en vient ici comme partout. Les syndicats internationaux, c'est la révolution en germe ; la " One Big-Union " c'est la révolution rendue à maturité.

Il reste à opposer à cette marée montante la digue des unions catholiques.

Les patrons qui ne le comprennent pas encore feront bien d'ouvrir les yeux pendant qu'il en est encore temps.
